

# Directive pour l'examen de module

Assurances techniques

---



Auteur    Siège de l'AFA  
Version    1.1  
Date        15 juin 2021

# Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>Objectifs</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>2.</b>	<b>Matières de l'examen</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>3.</b>	<b>Exigences</b>	<b>4</b>
<hr/>		
<b>4.</b>	<b>Organisation des examens</b>	<b>6</b>
<hr/>		
<b>5.</b>	<b>Durée de l'examen</b>	<b>6</b>
<hr/>		
<b>6.</b>	<b>Moyens auxiliaires</b>	<b>6</b>

# 1 Objectifs

Le candidat / la candidate est en mesure:

- de commenter l'étendue de la couverture et le contenu des CGA et des Conditions complémentaires
- de décrire le besoin individuel des marchés et des entreprises
- d'expliquer l'objectif et la signification des assurances techniques
- de définir des éléments enregistrés dans la proposition qui sont essentiels pour l'établissement du contrat
- d'expliquer la structure tarifaire
- de décrire les principales caractéristiques d'un conseil optimal lors d'une conclusion de contrat et en cas de sinistre.
- expliquer la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle

## 2 Matières de l'examen

### 2.1 Branches d'assurance

- assurances Pertes d'exploitation machines
- assurances Machines (y compris les catégories spéciales d'assurance dans les assurances Machines comme p. ex. l'assurances Installations techniques (IT))
- assurances Casco machines
- assurance Montage
- assurances Travaux de construction
- assurance Responsabilité civile du maître de l'ouvrage (RCMO), jusqu'à la matière apprise
- assurances Installations électroniques de traitement des informations (IETI)

# 3 Exigences

## Taxonomie

(explications dans la partie générale des directives)

<b>3.1. Objectif et importance économique de l'assurance de patrimoine et de choses</b>	
contribution à la solution des problèmes causés par les risques	2
délimitation entre les différentes branches des assurances de patrimoine et de choses	5
<b>3.2. Représentant d'assurance</b>	
bases juridiques et caractéristiques des assureurs privés et de droit public	3
<b>3.3. Formes d'assurance</b>	
les différentes formes de chacune des branches mentionnées au chiffre 1 ci-dessus:	6
– étendue de la couverture, prestations et autres caractéristiques	
– champs d'application, combinaisons et compléments possibles	
principes régissant la détermination des prestations et des sommes d'assurances adéquates	4
application des différentes formes d'assurance dans des cas concrets et des exemples	3
avantages et inconvénients de certaines formes d'assurance pour le preneur d'assurance et l'assuré	2
<b>3.4. Tarif des primes</b>	
base de calcul tarifaire, éléments de la prime	3
modes de décomptes selon types de contrats	3
possibilités, conditions et modes de correction des primes selon le cours individuel des sinistres	5
<b>3.5. Conditions générales, particulières et complémentaires; Normes légales correspondantes</b>	
structure et teneur des conditions générales, particulières et complémentaires	3
conditions restrictives selon le risque, la validité temporelle et territoriale, ainsi que les possibilités d'extensions	3

<b>3.6. Conclusion et gestion du contrat, sinistre</b>	
Conclusion du contrat	4
– évaluation du risque par l'assureur	
– fixation de la somme d'assurance et de l'étendue de la couverture	
– début de l'assurance, respectivement de la couverture	
– acceptation de la couverture	
– établissement du contrat	
Gestion du contrat	2
– modifications contractuelles	
– changement de propriétaire	
– inclusion de risques supplémentaires	
– augmentation des prestations pendant la durée du contrat	
– déplacement des objets assurés, suppression du risque	
– aggravation ou diminution du risque	
– contrôle du risque	
– réassurance (proportionnelle et non-proportionnelle)	
– extinction de la couverture d'assurance	
Sinistre	3
– obligations en cas de sinistre	
– reconnaissance de l'obligation d'indemniser	
– détermination du dommage	
– détermination de l'indemnité	
– justification des prétentions	
– concours de responsabilité	
– situation contractuelle après le sinistre	

## 4 Organisation des examens

Examen écrit en ligne avec des questions ouvertes (saisie de texte libre) et fermées, p.ex. questions à choix multiples.

L'examen se déroule sur un ordinateur ou un ordinateur portable mis à disposition par l'AFA.

## 5 Durée de l'examen

120 minutes

## 6 Moyens auxiliaires

Sont admises les machines à calculer non programmables (sans fonction de sauvegarde ou accès internet) avec fonction de base et du papier pour prendre des notes.

D'autres moyens auxiliaires sont interdits. Des feuilles de papier sont mises à disposition au lieu d'examen. Toutes les feuilles seront ramassées à la fin de l'examen. Les moyens auxiliaires ne peuvent être employés que par **un** candidat.

